



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 27 février à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		E HUGOU
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		P BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		C HOURS
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2025-02-27-01

**Objet : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 DÉCEMBRE 2024**

Vu, les dispositions de l'article L2121-15 dans sa rédaction modifiée depuis le 1er juillet 2022,

Vu, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024 annexé à la présente et présenté en séance,

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de chaque séance, tel que rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité par M. le Maire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 annexé à la présente.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 083-218301133-20250227-2025022701A-DE



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FÉVRIER 2025
PORTANT ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2024**

PROCÈS VERVAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

**PRIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

L'an deux mille vingt - quatre et le 19 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		P BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine		X		JP SZYMANSKI	JOURDAN	Éric	X			
GUÉMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HELLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration** : 02

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h45.

1. Désignation secrétaire de séance

M. Paul BONESSO a été proposé comme secrétaire de séance.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

3. Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 :

Budget Principal & Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés



4. **Adoption de la valeur de la surtaxe 2025 eau et assainissement**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
5. **Admissions en non-valeurs** à la demande de la Trésorerie
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
6. **Adoption de contre-valeurs des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
7. **Modification de formulation concernant les délibérations portant sur les indemnités des élus municipaux**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
8. **Validation des fonds de concours de la CCPV pour 2024**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
9. **Convention de participation avec le CDG 83 portant sur le risque prévoyance**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
10. **Ouverture de postes pour les agents recenseurs**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
11. **Création de postes pour accroissement temporaire d'activité**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
12. **Cession d'un terrain quartier St Pierre** pour la construction de la nouvelle pharmacie sur proposition du propriétaire de la pharmacie actuelle
Vote : Adoptée à la majorité :
POUR : 13
CONTRE : 00
ABSTENTION : 03
(Mme Mireille Grattapaglia, M. Cyrille Hours, M. Eric Jourdan)
13. **Cession d'un terrain quartier St Pierre** pour la construction d'un cabinet dentaire
Vote : Adoptée à la majorité :
POUR : 13
CONTRE : 00
ABSTENTION : 03
(Mme Mireille Grattapaglia, M. Cyrille Hours, M. Eric Jourdan)
14. **Désaffectation du Domaine Public et déclassement de deux parcelles de terrain quartier du Vieux Village**
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
15. **Échanges divers :**

Gendarmerie :

M. le Maire expose à l'assemblée le partenariat qu'il souhaite engager avec l'association nationale des **Amis de la Gendarmerie Nationale**, association qui soutient l'action de la Gendarmerie que ce soit au titre de son histoire comme dans son actualité d'aujourd'hui.

M. le Maire expose également qu'il a mis à disposition de la Gendarmerie de Rians deux ordinateurs portables neufs, de dernière génération, afin de soutenir les moyens logistiques de nos forces de gendarmerie locale.

Plan Local d'urbanisme :

M. le Maire expose qu'il souhaite engager une procédure de modification du PLU afin de pouvoir être à l'écoute, comme il s'y était engagé, des situations qui méritent d'être réétudiées sur la base des enseignements tirés depuis la mise en place du PLU.

Auberge du Vieux Village :

M. le Maire explique que des consultations sont en cours pour retenir l'option la plus intéressante pour reprendre l'activité de l'auberge depuis sa fermeture de la société jusqu'alors détentrice du fonds de commerce. La commune souhaite reprendre la simple propriété des murs, à reprendre désormais la pleine propriété de l'ensemble de la structure, dans une démarche de prudence, cela pourrait ainsi passer dans un premier temps par un contrat de gérance, pour ensuite évoluer éventuellement vers la création d'un fonds de commerce si les résultats et le service étaient in fine à la hauteur des attentes.

M. Jourdan sollicitant que l'opposition municipale soit invitée à suivre ce dossier, le Maire donne son plein accord et propose en conséquence que les élus d'opposition qui le souhaiteront puissent participer à ce suivi.

- M. Jourdan, tout en s'excusant, quitte la séance pour raison personnelles à 20h50

S'agissant de simples échanges, il n'y a pas de vote

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 20h55.

Le Maire,

E. HUGOU

L'ensemble des délibérations adoptées lors de la séance du 19 décembre 2024 et comportant les rapports au vu desquels elles ont été adoptées est porté en annexe du présent procès-verbal

A l'issue du vote exprimé par le Conseil Municipal en la présente séance du 27 février 2025, le présent Procès-verbal portant sur la séance précédente du 19 décembre 2024 est arrêté et signé en application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de Séance
officiant lors de la séance du 19 décembre 2024

Paul BONESSO

Le Maire,

Emmanuel HUGOU